



18 juin 2026
057

- > Médecins spécialistes
- > Développeurs de logiciels en médecine
- > Agences de facturation

Nouvelles fonctionnalités et apparence pour le Manuel des médecins spécialistes en format Web

18 juin 2026 – À compter du 30 juin, le **Manuel des médecins spécialistes** en format Web sera migré dans un nouvel environnement, comme le sont progressivement tous nos contenus Web. Son apparence sera désormais plus moderne et épurée, et ses fonctionnalités seront enrichies.

Pour vous permettre de **mettre à jour les hyperliens** dans vos sites Web et documents, nous vous communiquons ci-après les **futures adresses** du manuel. Certains ajustements visuels sont toujours en cours dans le manuel. Vous trouverez, dans votre nouvelle section Web **Manuels et guides de facturation**, les documents suivants :

- [Manuel des médecins spécialistes – Rémunération à l'acte](#)
- [Manuel des médecins spécialistes – Brochure n° 1](#)
- [Manuel des médecins spécialistes – Brochure n° 5 — Rémunération mixte](#)
- [Manuel des médecins spécialistes – Services de laboratoire en établissement](#)

Nouvelles fonctionnalités

Votre manuel en format Web bénéficiera de plusieurs améliorations, dont les suivantes :

- Nouveau visuel plus convivial et accessible
- **Outil de recherche** par mots-clés et de navigation entre les sections de votre manuel
- Bouton **Table des matières** toujours visible, en bas à droite, peu importe l'endroit où vous vous trouvez dans le manuel
- Bouton permettant de retourner instantanément au début du manuel

Évolution de l'apparence des avis

En plus d'un visuel modernisé, le titre des **Avis** deviendra prochainement **Précision de la RAMQ**. Étant donné le nombre élevé d'avis administratifs à modifier dans certains manuels, il est possible que les **2 formats coexistent** pendant quelques semaines. Voici un exemple du visuel actuel, suivi du nouveau :

Avant

Avis : Le médecin qui maintient la rémunération à honoraires fixes en ce qui a trait à sa nomination spécifique doit, pour facturer ses honoraires, utiliser le numéro de l'installation où il détient cette nomination spécifique.

Après

Précision de la RAMQ

Le médecin qui maintient la rémunération à honoraires fixes en ce qui a trait à sa nomination spécifique doit, pour facturer ses honoraires, utiliser le numéro de l'installation où il détient cette nomination spécifique.

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel

www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec

418 780-4208

Montréal

514 687-3612

Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)